

# RAPPORT D'ACTIVITE 2017

Maison Saint-Pierre

9 rue du gallet-63000 Clermont-Ferrand

04 73 19 33 10



habitat et humanisme



PUY-DE-DÔME  
LE DÉPARTEMENT



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction départementale  
de la cohésion sociale



ALLOCATIONS  
FAMILIALES



## SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	3
INTRODUCTION & PRESENTATION .....	5
<i>Quelques définitions :</i> .....	8
LES CHIFFRES 2017 .....	9
L'ACCUEIL.....	10
Nombre de personnes accueillies.....	10
La durée d'accueil.....	11
Familles et isolés à la MSP .....	15
Moyenne d'âge des résidents .....	16
L'ACCOMPAGNEMENT .....	20
Nos partenaires .....	20
Evolution de la situation du résident.....	21
LES ORIENTATIONS A LA SORTIE .....	26
POUR CONCLURE .....	27



# INTRODUCTION & PRESENTATION

---

*La Maison Saint-Pierre, résidence sociale d'Habitat Humanisme :*

---



The infographic features a central blue circle labeled 'Habitat Humanisme'. Surrounding it are several smaller circles of various colors (green, orange, red, purple, cyan, light green) containing text. A large orange circle on the right contains a merger announcement. The overall design is clean and uses a vibrant color palette.

## Habitat Humanisme

19 places

11 ans et  
271  
résidents

5 salariés sur  
place pour un  
suivi de proxi-  
mité

2 veilleurs de nuit  
1 travailleur social  
1 secrétaire  
comptable  
1 agent  
d'entretien

**Fusion au 1er janvier  
2017 :**

L'objet des 2 entités est  
l'insertion d'un public fragile  
par le logement. Ainsi, la MSP  
a pu poursuivre ses missions  
tout en s'appuyant sur l'assise  
d'une association plus large et  
aux outils plus développés.

### *Quelques définitions :*

Pour rappel, la MSP compte des appartements individuels : 9 logements "résidence sociale" et 6 hébergements "Allocation de logement temporaire" ou ALT. Majoritairement des studios, nous accueillons des isolés, mais certains ont la capacité d'héberger 2 à 3 personnes.

Et nous disposons de 4 chambres de stabilisation (de 1 à 2 places) en semi-collectif.

- I. Le principe de la résidence sociale a été créé en 1994, elle "a pour objet d'offrir une solution de logement meublé temporaire à des ménages ayant des revenus limités ou rencontrant des difficultés d'accès au logement ordinaire, pour des raisons économiques mais aussi sociales, et pour lesquels un accompagnement social peut s'avérer nécessaire. Elles ont donc vocation à accueillir des publics très diversifiés" (circulaire no 2006-45 du 4 juillet 2006 relative aux résidences sociales). C'est bien une étape dans le parcours résidentiel de la personne avant l'obtention d'un logement de droit commun. Le financement perçu par la MSP provient du Conseil Départemental complété par l'AGLS (aide à la gestion locative sociale) versée par l'Etat.
  
- II. L'allocation de logement temporaire ou ALT : d'après la loi n°91-1406 du 31 décembre 1991 portant diverses dispositions d'ordre social, c'est une "Aide aux associations logeant à titre temporaire des personnes défavorisées". Cette aide permet d'accueillir un public sans ressources ou aux ressources inférieures aux minima sociaux. Nos financeurs sont l'Etat et la CAF.
  
- III. La stabilisation : il s'agit d'abord d'évaluer le parcours de la personne accueillie afin de décider quelle sera l'orientation la plus adaptée pour elle : logement de droit commun, accompagné ou hébergement d'insertion. Cette mission a pour but de mettre les besoins de l'utilisateur au cœur des pratiques. Elle doit permettre aux personnes éloignées de l'insertion de se stabiliser. Cet hébergement et cet accompagnement social marquent bien un temps de repos, de pause où la personne après un parcours destructeur doit reposer un projet de vie/d'insertion. A la MSP, la subvention est versée par l'Etat.



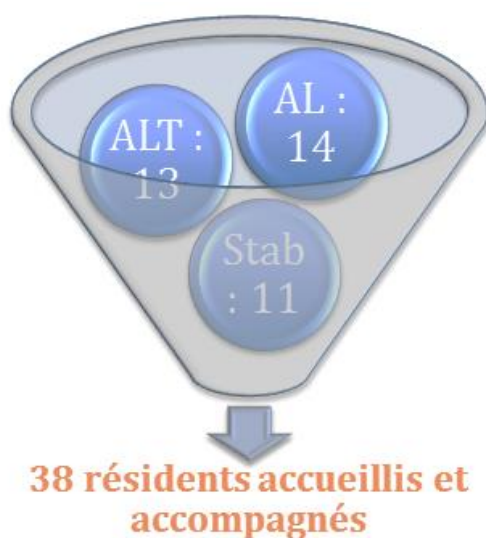
# LES CHIFFRES 2017

## L'ACCUEIL

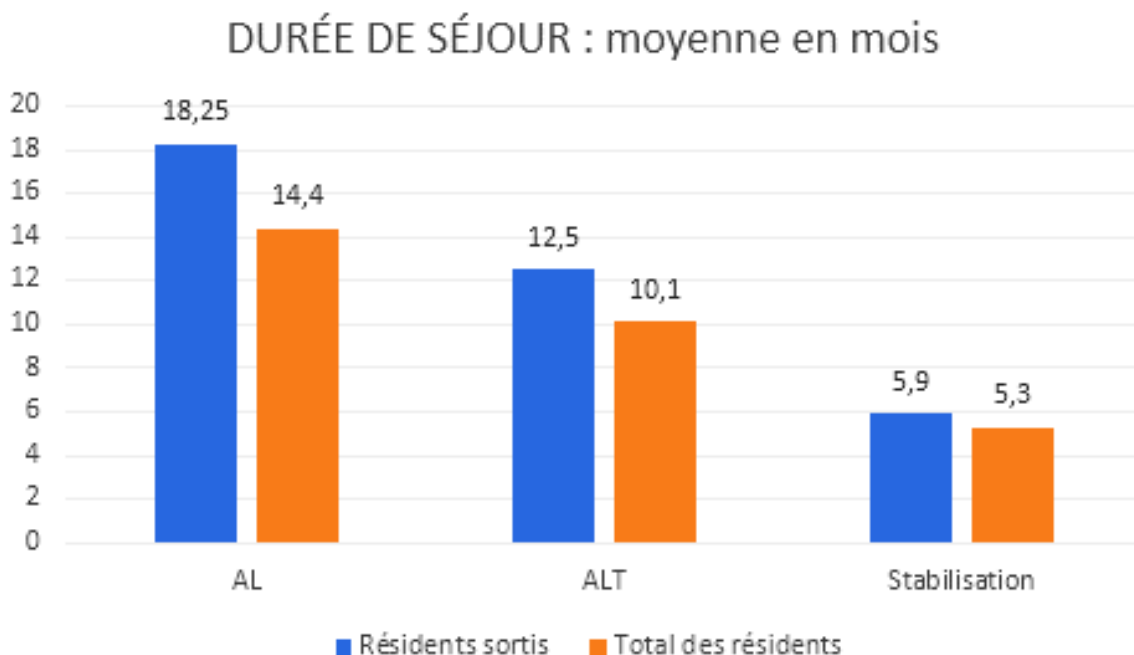
Accueillir c'est mettre à disposition des services : la MSP offre un lieu de sécurité et du matériel de première nécessité, garantit l'accès à l'hygiène, oriente, informe et soutient. Elle va vers les personnes sans solution de logement et d'hébergement.

Nombre de personnes accueillies

La MSP a accueilli 34 familles, 38 personnes au total, réparties comme indiqué ci-dessous :



Aucune vacance est à noter,  
sur chaque dispositif une liste d'attente  
existe



Par une lecture rapide, les résidents en AL habitent à la MSP 1.5 an en moyenne, en ALT 1 an et en stabilisation 6 mois.

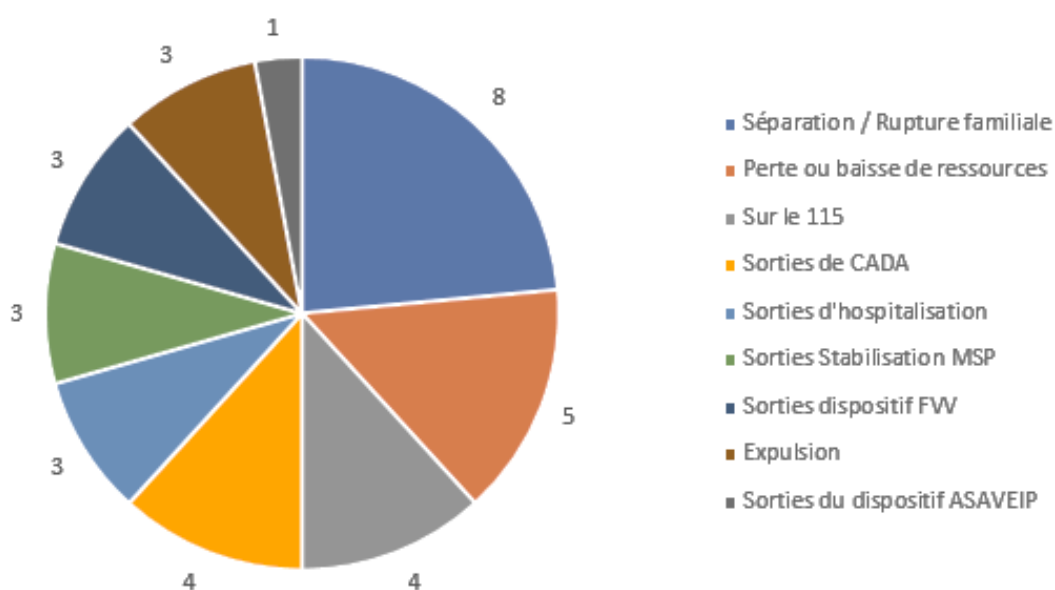
Nous observons un temps d'accueil élevé pour les personnes accueillies sur l'insertion. Concernant l'ALT, le public est à l'entrée sans ressources et ne peut bénéficier d'aucun droit et tout le travail passe par l'insertion professionnelle pour obtenir des ressources. L'accompagnement se fait en plusieurs en temps : poser un projet à forte faisabilité (formation, recherche d'emploi, ...), le mettre en action et/ou lever les obstacles, contacter les organismes compétents (Mission locale, Pôle Emploi, Chantiers d'insertion,...), se positionner sur du long terme afin de dégager des ressources assez stables et sécurisantes pour commencer un travail de recherche de logement (demandes de logement social ou accompagné). L'ensemble de ces phases prennent du temps et n'est pas linéaire, il peut y avoir des allers-retours ou de nouveaux éléments venant perturber l'avancée du projet (maladie, dettes, ...).

Pour la stabilisation, comme vu plus haut le travail porte majoritairement sur une réorientation et ici 2 problématiques sont à mettre en évidence :

- \* La durée d'attente d'accueil par une autre structure : une fois l'évaluation faite, une orientation vers un autre dispositif est sollicité, en cas d'acceptation l'attente avant l'admission prend plusieurs mois.
- \* Le temps d'évaluation est long et aucun autre dispositif ne semble adapté. La durée d'hébergement peut s'allonger car cette étape est bénéfique et nécessaire à la personne. Un changement pourrait déstabiliser un équilibre déjà fragile et la stabilisation est une période qui demande à la personne d'être active pour "obtenir mieux".

Pour les 3 dispositifs de la MSP le constat fait ces dernières années et qui se durcit sur l'année 2017 est la durée d'attente des résidents vers un autre logement ou hébergement alors qu'ils sont sortants : par exemple au 31.12.2017, 6 familles à la MSP étaient en attente d'une proposition d'un logement social (les dossiers de 3 d'entre elles datent de plus de 6 mois), et 3 familles attendaient une place auprès d'un logement accompagné. Le partenariat avec les bailleurs sociaux est en place mais le public prioritaire auprès d'eux grossit et les logements de petite taille sont en nombre insuffisant. La recherche de logement peut se faire dans le privé : mais là encore nous observons de plus en plus de difficultés à obtenir un logement : demande de garantie (CDI, ressources élevées, garant physique,...). Aussi, pour des personnes percevant de faibles revenus, l'acquisition d'un logement public est plus simple à gérer financièrement : loyers plus modestes, paiement du loyer à terme échu, non encaissement de la caution, attente de la mise en place des allocations logements,...

## Origine de la demande



Ce graphique nous montre la situation passée des résidents à leur arrivée.

Nous pouvons classer en 3 grandes parties le point de départ de la demande et donc du besoin d'hébergement :

\* La sortie d'une structure : la situation de la personne a évolué et la structure d'accueil n'est plus adaptée, un autre lieu d'hébergement est sollicité. C'est le cas pour le CADA (Centre d'Hébergement des Demandeurs d'Asile) : la MSP peut accueillir la personne qui vient d'obtenir la protection subsidiaire ou la protection internationale puisque le CADA ne peut plus l'héberger. Concernant les sorties de l'hôpital, il s'agit de 2 personnes ayant souffert d'alcoolisme avec un état de santé stabilisé et d'une personne souffrant de troubles psychiatriques. Deux d'entre elles ont occupé une place en stabilisation, permettant une évaluation de leur conduite face à l'addiction sans un cadre hospitalier. Ici, le travail d'équipe avec le service instructeur est capital : être en lien permet d'être vigilant et réactif.

✖ Rupture de liens familiaux : la personne est exclue d'un cadre familial, le plus souvent suite à une séparation conjugale ou le départ du domicile parental et perd ses repères. Elle a alors besoin de retrouver un cadre et de reconstruire un nouvel espace à elle.

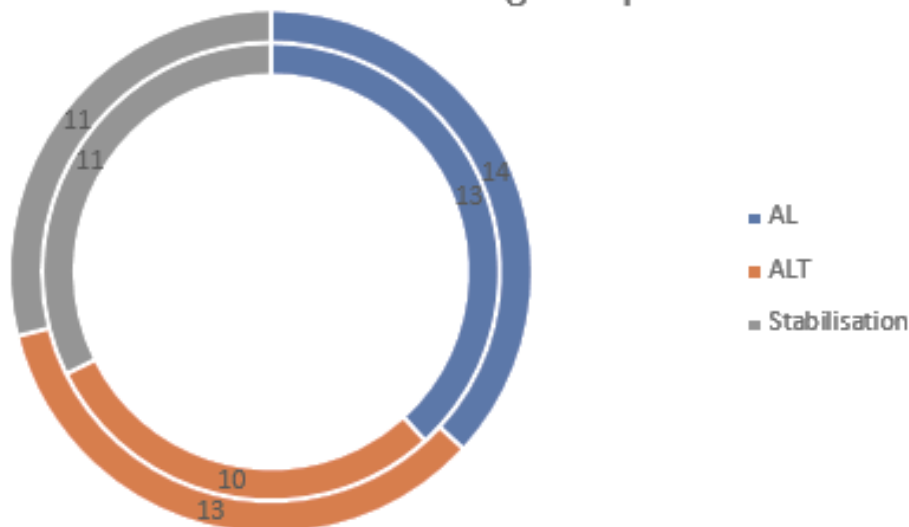
✖ Expulsion/perte de ressources : la personne voit son budget diminué (perte de droit, perte d'emploi,...). Sa capacité de financement d'un loyer chute et n'est plus adaptée au logement qu'elle occupe. Elle perd son logement soit par expulsion soit pas sa propre initiative.

## PROFILS DES RESIDENTS

### Familles et isolés à la MSP

Ce graphique indique le nombre de résidents accueillis en 2017 et la typologie du foyer.

#### NOMBRE DE RÉSIDENTS : ménages et personnes



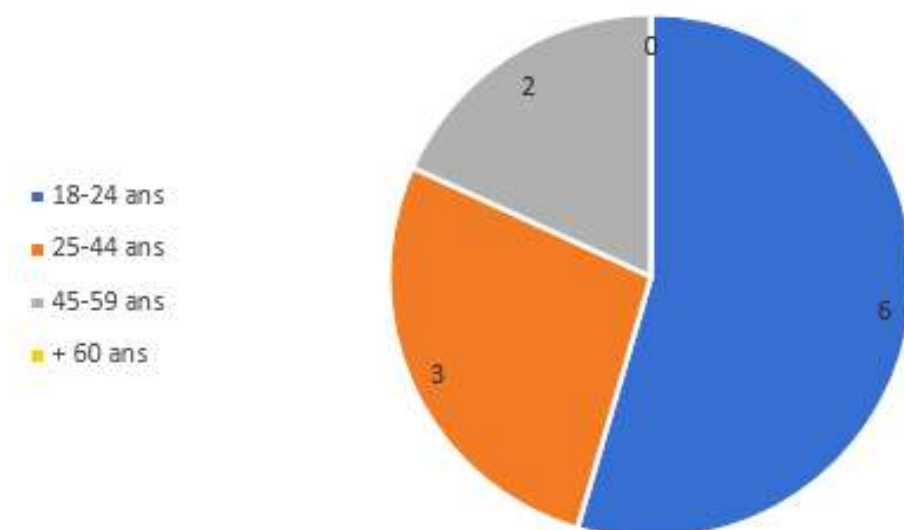
En stabilisation : isolés (personnes seules) uniquement et seulement une femme hébergée.

En ALT : 1 famille monoparentale (1 mère et sa fille) et un couple avec un enfant en bas-âge, 8 isolés (5 hommes et 3 femmes).

En AL : 1 famille monoparentale (1 grand-mère et son petit-fils) et 12 isolés (10 hommes et 2 femmes).

Se pose la question d'un public féminin moins présent : en effet, les femmes représentent un peu moins de 25% des personnes accueillies alors qu'elles sont aussi touchées par la pauvreté (autant de femmes que d'hommes en dessous du seuil de pauvreté (un individu est considéré comme pauvre quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 846 euros) et plus isolées (famille monoparentale). Ce constat est plus général que celui de la MSP puisque les demandes du SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) sont majoritairement portées par des hommes.

### Âge des résidents en STABILISATION

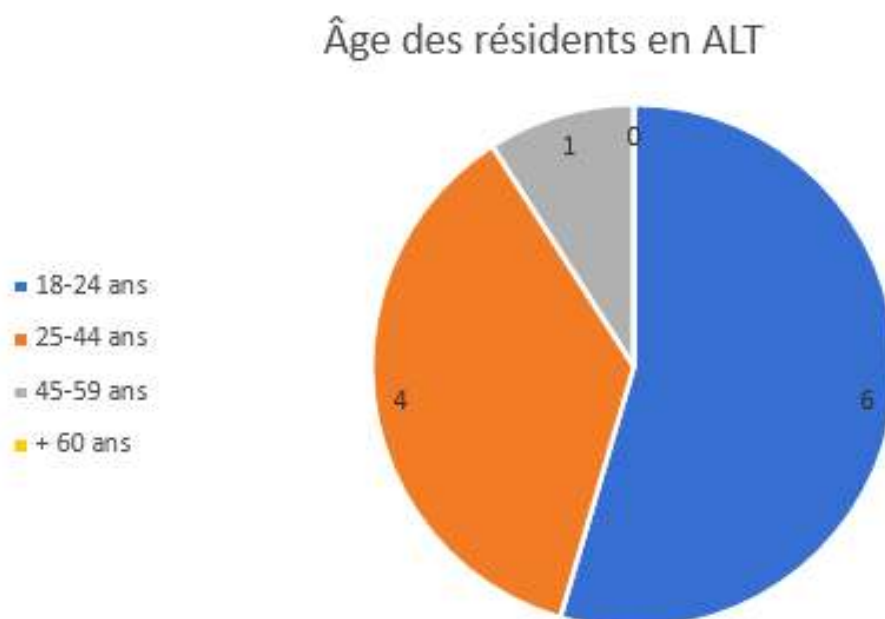


D'après ce graphique en stabilisation, plus de 50% du public a moins de 25 ans. Nous retrouvons de nouveau un public jeune contrairement en 2016 durant laquelle et de façon plutôt exceptionnelle cette catégorie était moins présente. Ces jeunes ont souvent un parcours institutionnel (famille d'accueil, foyers éducatifs,...) et se retrouve à l'âge adulte en manque de repères et en carences affectives. La stabilisation peut permettre de les remobiliser sur un projet solide mais souvent avec de nombreux obstacles et des allers-retours, ce qui explique en partie une durée de séjour longue. L'orientation a dû mal à être choisie afin de répondre au mieux aux besoins du jeune.

Par exemple, un jeune est resté plus de 6 mois en stabilisation car au début de son séjour il montrait un réel besoin de cadre et d'être sollicité pour toutes démarches (recherche d'emploi, tâches quotidiennes, mise à plat de sa situation financière,...), une orientation vers un CHRS était pressentie. Puis il a trouvé plusieurs missions intérimaires, lui permettant d'avoir des ressources et dans un 2ème temps ouvrir droits aux allocations chômage. Une nouvelle orientation vers une résidence sociale est sollicitée. Enfin, M. a de nouveau traversé une période de fragilité justifiant ainsi un accompagnement de proximité, un cadre plus collectif. Après échange avec le jeune et concertation partenariale, un accueil s'est concrétisé à la résidence Saint-Jacques (résidence sociale accueillant un public de moins de 25 ans).



Concernant l'ALT, le diagramme nous renvoie 2 tranches d'âge fortement représentées : en 2017, le public accueilli a moins de 45 ans.

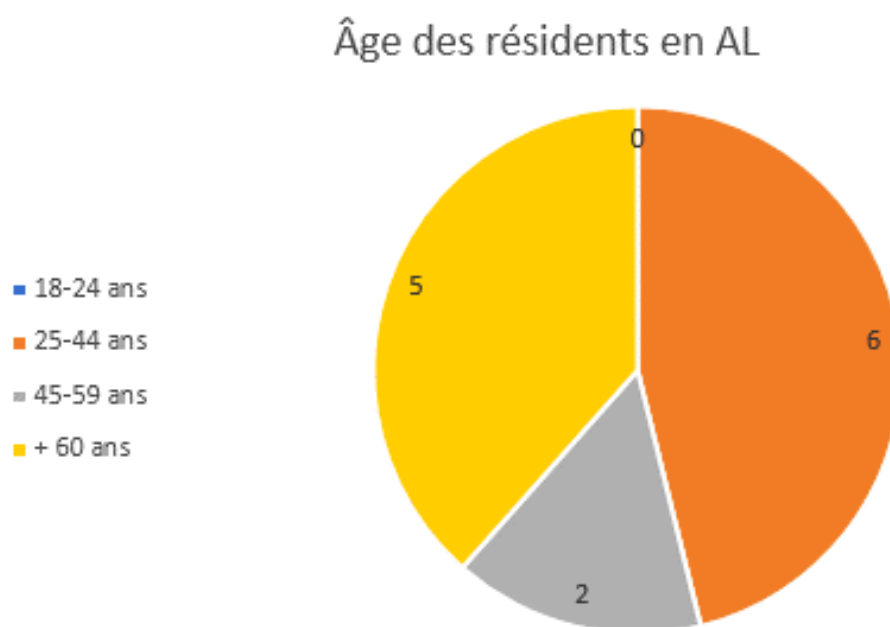


Pour schématiser et mieux comprendre le public de l'ALT, nous pouvons retenir 2 profils : les personnes de moins de 25 ans (et n'ouvrant pas droit au RSA) et les personnes de nationalité étrangère avec un titre de séjour ne leur permettant d'ouvrir des droits au RSA. Ainsi nous faisons le même constat : leur statut ou leur âge ne leur permet pas d'ouvrir des droits au minima sociaux et ils sont en difficulté face à la recherche d'emploi du fait de leur situation personnelle.

Nous rencontrons de plus en plus souvent un nouveau type de profil, correspondant aux personnes de nationalité étrangère détenant un titre de séjour au motif "vie privée et vie familiale". Ce public arrive sur le territoire français dans le cadre d'un mariage avec une personne de nationalité française. Des conflits et des violences.... apparaissent rapidement dans le couple, aboutissant à une séparation. Dans le cadre du droit français, la personne étrangère doit alors demander un changement de statut de son titre de séjour. Le motif possible est le statut de résident salarié, qui nécessite de justifier d'un CDI avec un nombre d'heures important et la collaboration de l'employeur à la demande.

On constate en effet que le motif des violences conjugales n'est généralement pas reconnu par la Préfecture. De nombreux éléments et preuves doivent être réunis et une ordonnance de protection peut être délivrée par le Juge si nécessaire. Les victimes ont tendance à se décourager et ne vont pas jusqu'au bout de leurs démarches, avec pour conséquence une perte de statut et de droits. La seule solution qui s'offre à elles est de trouver rapidement un emploi et de faire face à de nombreuses difficultés (adaptation...). Dans les années passées, la MSP accueillait majoritairement des femmes dans cette situation, mais récemment, des hommes se sont également retrouvés dans ce cas : est-ce la conséquence de la crise économique dans certains pays ?

Le public en résidence sociale est un public plus âgé comme l'expose ce dernier graphique :



Plus de 50% des résidents a plus de 45 ans et aucun a moins de 25 ans. Deux points peuvent être abordés :

- ✗ Les jeunes de moins de 25 ans n'ouvrent pas droit au RSA et ce public en demande d'accompagnement se tourne vers l'hébergement de l'insertion ou la résidence St-Jacques.

\* Le public de plus de 60 ans est bien représenté : des personnes fragiles, éloignées du monde du travail, souvent avec une problématique de santé et/ou budgétaire (passage à la retraite signifiant une baisse de ressources) et finalement coupées du lien social. Ils sont en demande de suivi de proximité et de renouer avec le monde social. Il doit y avoir dans la mesure du possible une reprise d'activité, une ouverture vers l'extérieur, ce qui passe par une revalorisation de la personne.

L'accompagnement doit répondre à l'ensemble de ces profils, de ces demandes...

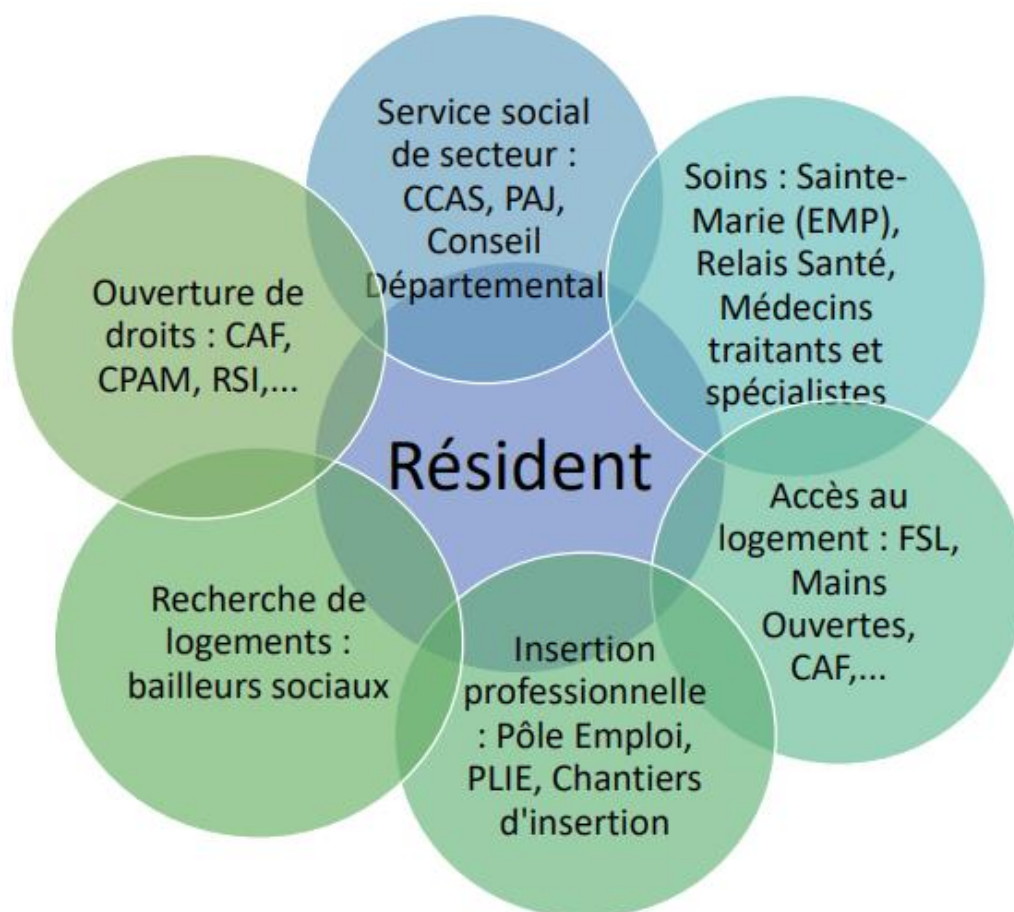
## L'ACCOMPAGNEMENT

L'objet de l'association est le suivi global du résident en s'appuyant sur son projet d'insertion et peut être résumé ainsi :

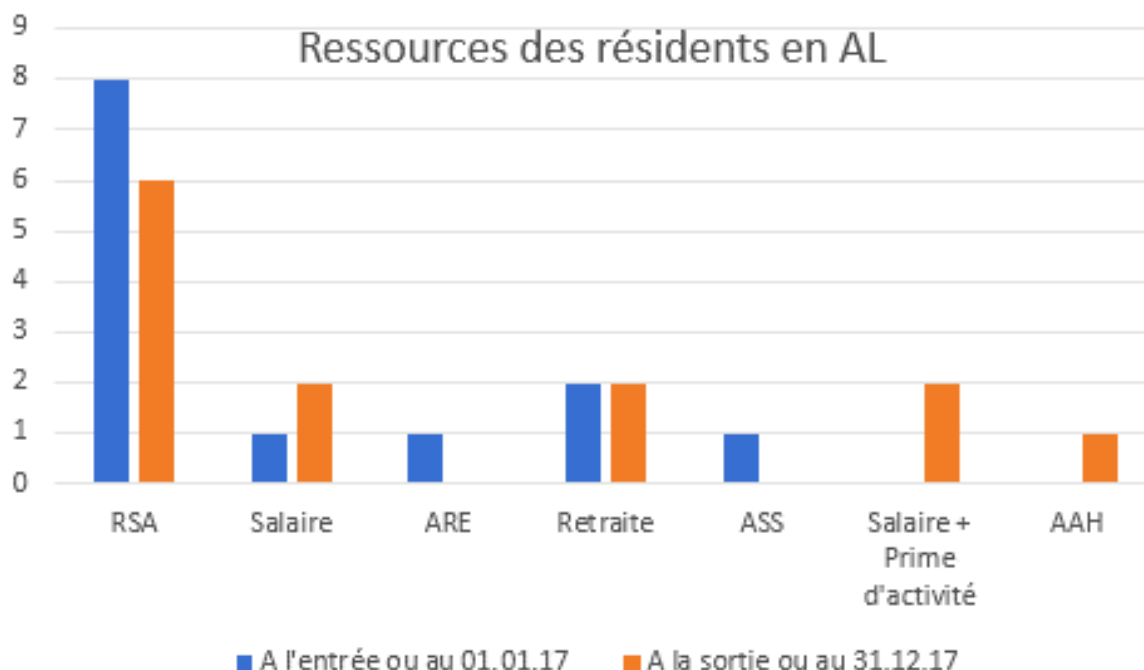
- ✗ écoute, information et orientation
- ✗ ouverture de droits
- ✗ soutien de la vie quotidienne (suivi budgétaire, accompagnement administrative, accompagnement vers le soin, insertion professionnelle,...)
- ✗ apprentissage de l'autonomie (pour aboutir au relogement)

Au-delà de ces missions principales, la MSP est un lieu de vie, de passage, d'échange où vient se greffer le quotidien. C'est ici qu'une partie du lien social se recrée.

Nos partenaires



## Evolution de la situation du résident



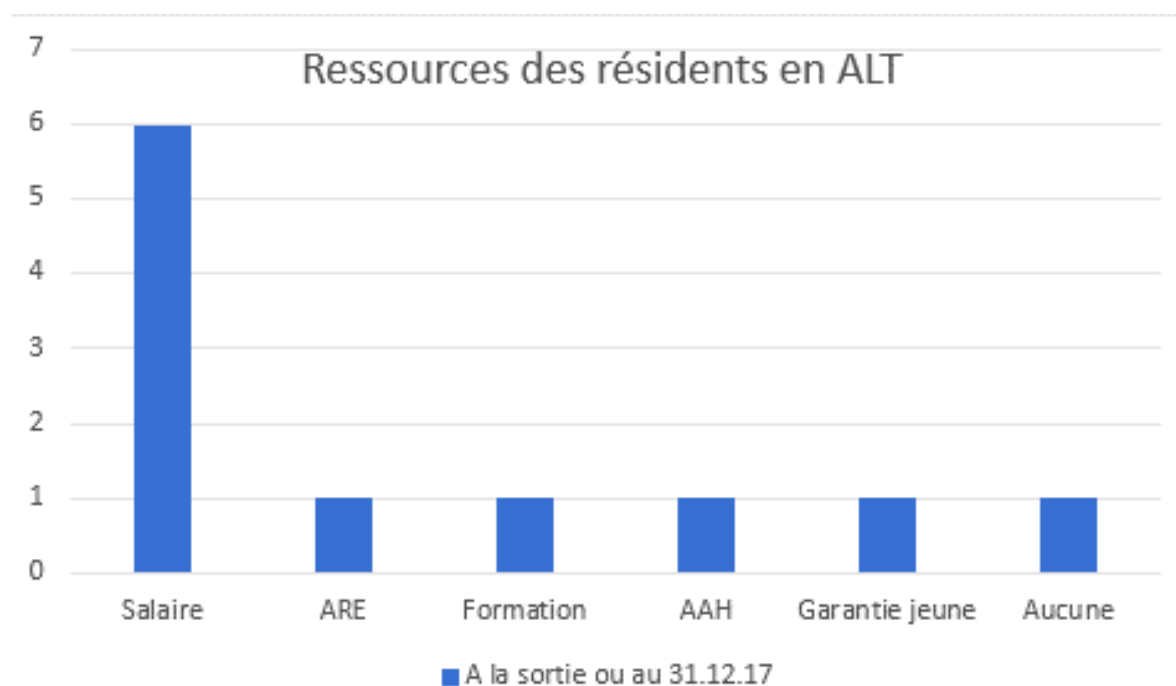
L'évolution des ressources des personnes entre l'entrée et la sortie est faible : nous avons pu observer quatre situations en progression cette année : une personne bénéficiaire du RSA a ouvert droit à l'AAH (allocation pour adulte handicapé). Le travail est de monter un dossier auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ce qui sous-entend parler de la maladie, poser des mots sur le quotidien et ses difficultés.

L'autre bénéficiaire du RSA a su répondre aux différents obstacles pour trouver un emploi. Il a su cumuler plusieurs mois de missions (quelques heures) et la prime d'activité. Ce dernier dispositif est encourageant à la prise d'un emploi, les ressources augmentent significativement. Cependant et c'est le cas pour ce résident en cas de salaire irrégulier le calcul de la CAF suit l'irrégularité avec un décalage de trois mois et rend complexe la tenue du budget.

La personne percevant des ARE (allocation d'aide au retour à l'emploi) à son arrivée à la MSP a également trouvé un emploi de 20h en contrat aidé et a cumulé avec la prime d'activité.

Le résident percevant des ASS (allocation de solidarité spécifique) a retrouvé de l'emploi et a perçu un salaire.

L'histogramme suivant concerne les bénéficiaires de l'ALT. Il met bien en évidence l'absence de ressources à l'accueil.



En 2017, 4 familles sont sorties du dispositif, elles perçoivent alors :

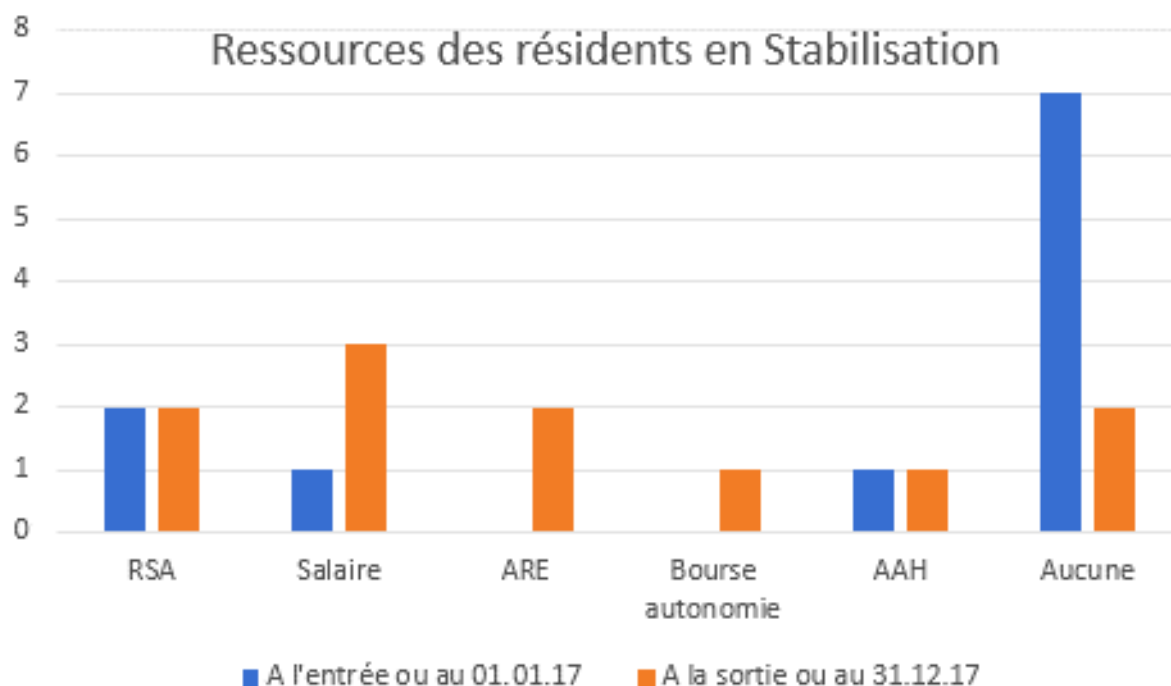
- ✗ un salaire et un revenu de formation (couple)
- ✗ l'AAH
- ✗ un salaire (CDD de 1 an)
- ✗ un salaire (intérim depuis plus de 4 mois)

Pour les 6 autres familles, 3 sont en attente de logement droit commun ou accompagné (ils perçoivent un salaire).

Pour les autres, le travail de consolidation se poursuit. Un jeune homme est bénéficiaire des ARE sur une courte durée et présente encore une fragilité qui ne permet pas de construire un projet de recherche de logement. La garantie jeune concerne une jeune femme, le projet professionnel est en bonne voie et prend la direction d'un contrat d'apprentissage, le travail de recherche de logement s'ouvrira à ce moment. Enfin, la

personne toujours sans ressources est arrivée à la MSP en décembre 2017, aucun projet d'insertion ne s'est concrétisé sur cette courte durée.

L'analyse tirée de ces constats : l'ALT est un bon outil à une insertion positive. C'est une aide à disposition de la personne en difficulté : elle retrouve alors assurance, une chance lui est donnée : un appartement de petite taille, modeste pour se poser et entreprendre de nouvelles démarches dans des conditions saines et sécurisantes, avec une participation financière qui s'adapte à sa situation. Dans un climat "de logement d'abord" l'ALT répond à ces attentes et prouve une certaine efficacité. En sortant du dispositif les personnes sont insérées dans la société avec des outils pour leur stabilité. Le travail social est valorisant : l'évolution est forte en quelques mois et matériellement constatée.



Même si la stabilisation n'est pas le dispositif le plus approprié à une ascendance dans un projet personnel, quelques évolutions sont à noter aussi :

- ✗ 2 personnes sans ressources à l'arrivée sont parties avec du salaire
- ✗ 2 ont ouverts droits à l'ARE, des personnes proches de l'emploi
- ✗ 1 personne s'est inscrite dans un suivi avec le Point Accueil Jeune et a ouvert droit à une bourse d'autonomie. Elle a été orientée à la Résidence Saint-Jacques

Les autres personnes n'ont pas vu leurs ressources évoluer.

Concernant les 2 résidents sortants sans ressources : l'une correspond à une fin de prise en charge (pour refus d'accompagnement) et l'autre a été accueillie en ALT à la suite d'une formation de quelques mois pour l'obtention d'un Titre professionnel dans la restauration n'ouvrant aucun droit et à la recherche d'un emploi.



Il est intéressant de voir l'évolution du parcours d'un résident sur quelques mois : le logement fait partie de la base pour se (re)construire. Cette partie met en évidence l'importance du logement pour régler d'autres problématiques et notamment celle de l'emploi. L'assurance d'avoir un chez-soi est une des conditions à remplir pour pouvoir travailler. Avoir un travail représente une globalité : aller vers l'autre, se sentir capable de tenir des engagements, pouvoir répondre à une demande, ne pas être en conflit avec la hiérarchie, ... Le toit sécurise, redonne confiance.

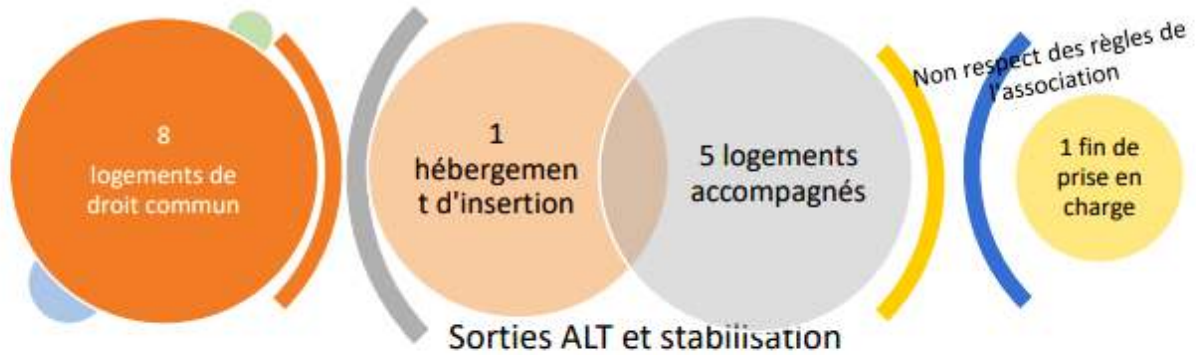
C'est aussi le début d'un cercle vertueux puisque la personne percevant des ressources plus élevées que le RSA trouve plus facilement un logement de droit commun.

D'autres personnes sont éloignées de l'emploi pour différentes raisons : la santé, la langue française, l'âge,... et ne trouveront pas de travail au cours de leur accueil à la MSP. Il arrive que ce point ne soit pas abordé dans leur projet personnel.

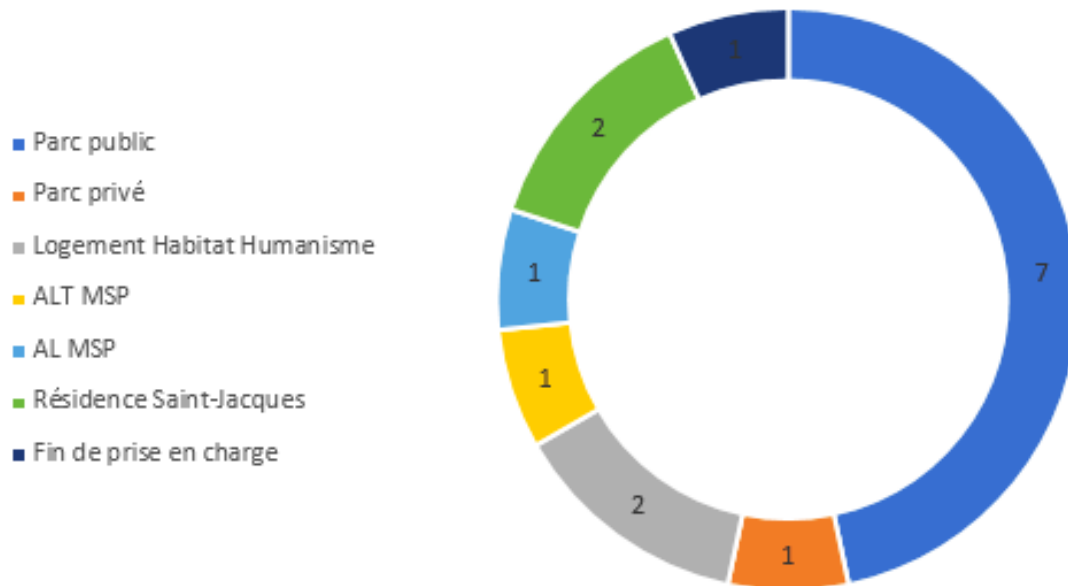
## LES ORIENTATIONS A LA SORTIE

En 2017, il est à noter :

95% de sorties positives



Orientations à la sortie



Un pont se crée entre les différentes structures, voire les différents dispositifs dans une même association pour bâtir au mieux le parcours résidentiel.

## POUR CONCLURE ....

Suite à son intégration dans HH Auvergne au 1er janvier 2017, la Maison Saint-Pierre a pu interagir positivement avec l'association, permettant ainsi d'asseoir sa mission première d'accueil et d'insertion d'un public fragile. Le travail d'équipe avec l'ensemble des membres de l'association a été mené de façon favorable et chaleureuse au profit des résidents dans le même but : l'accompagnement par le logement.

Aussi, pour l'an prochain nous souhaitons poursuivre cette collaboration notamment sur des activités collectives à proposer à l'ensemble des résidents d'Habitat Humanisme. 2017 a été ponctué d'une sortie estivale, d'une sortie théâtre et d'un buffet de fin d'année. Les résidents de la MSP ont participé en grand nombre à ces événements et ont exprimé le souhait d'en faire plus par le biais d'un questionnaire de satisfaction. Ce dernier fait ressortir clairement le souhait de voir plus de collectif dans le quotidien de l'association.

